



Reversement à la succession d'une assurance-vie

Par **casnased**, le **07/10/2014** à **17:23**

Bonjour

En 2007, le TGI d'Angoulême ordonnait à l'un des 3 co-héritiers, le reversement d'une prime d'assurance-vie de 136900 euros à la succession. Aujourd'hui, cette prime est toujours en possession de ce co-héritier qui n'a rien fait pour exécuter le jugement sachant que la succession n'est toujours pas définitivement réglée.

Ma question : que devient cette prime de 136900 euros?

Est-elle productrice d'intérêts légaux simples et légaux majorés depuis la signification du jugement en 2007 par le TGI.

Je vous serai reconnaissant si vous pouviez m'apporter ces précisions

Bien cordialement.